



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cruiser OSR : Une double victoire pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française les 26 et 27 juillet 2012.

En 24 heures, le retrait du CRUISER OSR est confirmé en référé et la mise sur le marché des semences de colza enrobées de thiamétoxam est interdite par le ministre

Double succès pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française en deux jours : les abeilles butineront en 2013 un colza sans cruiser.

Le 27 juillet 2012, le Tribunal administratif de Versailles a rejeté la demande de SYNGENTA AGRO qui tentait d'obtenir en urgence la suspension de la décision de Stéphane Le Foll, du 29 juin 2012, interdisant le CRUISER OSR.

Cette interdiction est justifiée par les travaux de chercheurs publics français démontrant la désorientation des abeilles exposées au thiamétoxam, substance active du CRUISER¹.

Très activement présente aux côtés du Ministre, l'UNAF représentée par son avocat Maître Bernard FAU, a défendu pied à pied la décision d'interdiction du CRUISER OSR au cours d'une audience de référé de plusieurs heures où ont été débattus tous les enjeux, notamment pour l'apiculture, de l'utilisation massive du thiamétoxam, le neurotoxique très puissant composant principal du CRUISER OSR.

Dès le 26 juillet, le Ministre de l'Agriculture complétait son dispositif en publiant au Journal officiel un nouvel arrêté signé le 24 juillet, portant interdiction générale de toute mise sur le marché de semences de crucifères oléagineuses enrobées de préparations à base de thiamétoxam.

Après trois arrêts du Conseil d'État annulant des AMM du CRUISER sur d'autres cultures, la France rejoint un peu plus, par ces décisions du Ministre, le groupe des États de l'Union européenne interdisant le thiamétoxam sur leur territoire.

Pour Olivier BELVAL, Président de l'UNAF, *"la Justice et le Ministre de l'Agriculture sont maintenant dans la même dynamique. Cela signe une prise de conscience par les autorités publiques du désastre causé à l'apiculture et à l'environnement par une agrochimie hypertrophiée et mal contrôlée »*.

L'UNAF demande désormais que l'interdiction du CRUISER soit étendue aux cultures de maïs dont le pollen est l'une des principales ressources nutritives des abeilles et donc un vecteur considérable de contamination neurotoxique.

¹ « A Common Pesticide Decreases Foraging Success and Survival in Honey Bees » Henry et al 2012 Science.